

Colloque : l'étranger, cible du droit pénal

9 novembre 2018

- Conclusions -

Juliette Moreau

Tout au long de la mise sur pied du colloque, nous étions habités par l'envie que ça colle à Florence, que ça lui plaise.....enfin, qu'elle nous prenne au sérieux surtout.

Florence, tu vois, on ne s'est pas moqué de toi :

François Gemenne nous a dit que les migrants étaient un instrument servant à construire des carrières politiques, qu'il y avait 40.000 km de frontières soit plus que la circonférence de la Terre, que l'Europe était la forteresse dans laquelle nous nous sommes nous-mêmes enfermés,

Agathe nous a offert un lexique pour éviter les amalgames et éclaircir ces législations volontairement obscures,

Mathieu Beys nous a donné des pistes et un dynamisme pour dénoncer les contrôles discriminatoires,

Delphine a relevé les discriminations des étrangers menant à des peines plus prononcées,

Fabienne Brion nous a expliqué que les politiques criminelles se mettent elles-mêmes en échec et que ces politiques tuent ! Nous avons tous été choqués par la démonstration, graphiques à l'appui, qu'il n'y a aucune inflation carcérale des nationaux, que cette inflation s'explique uniquement par la criminalisation des migrations....A qui sert le crime ? Aux entreprises d'armes, aux politiques électoralistes populistes...

Olivia nous a patiemment exposé la politique d'exécution des peines, nous démontrant que celle-ci est en réalité une politique d'exclusion,

Pour Nicolas, contester ses conditions de détention pour un étranger que ce soit en prison ou en centre fermé est un parcours du combattant pour lequel les fragilisés ne sont évidemment pas armés,

Marc Nève nous a donné une lueur d'espoir à travers le travail du CPT et les outils développés par ce Comité,

Damien Scalia a relevé que rien n'est spécifiquement prévu pour la personne étrangère en détention pénale, malgré la situation de vulnérabilité dans laquelle elle se trouve,

Mathieu nous a montré que les centres fermés c'est clairement du carcéral....mais sans le code pénal ! Les centres fermés n'existent pas depuis longtemps, on pourrait facilement les supprimer nous dit-il.

Chasse à l'étranger, chasse aux précarisés...c'est ce que Florence démontrait dans ses nombreux articles, affirmant que la prison était une institution pour pauvres, pour les étrangers, pour les fous....alors même que la délinquance, les migrations et la folie sont des phénomènes constitutifs de la vie en société. Il serait totalement utopique de vouloir éradiquer le crime, contrer les désirs humains d'aller et de venir qui ont peuplé le monde depuis la préhistoire ou vouloir à tout prix guérir la folie ou la tenir à l'écart de la société, sous silence.

Florence s'appuyait aussi sur le travail de M. FOUCAULT démontrant que l'exploitation par les politiques de la peur du crime engendre le rejet de l'autre et a permis de maintenir la prison comme la reine des peines alors qu'elle fait l'objet, depuis sa création, de critiques radicales. Elle ne prévient pas la récidive et est un échec pour la collectivité. Elle est aujourd'hui dénoncée par tous les experts comme étant en soi une atteinte aux droits fondamentaux de l'homme....et pourtant, elle continue à être utilisée et même renforcée. Il existe un surpouvoir carcéral de plus en plus puissant, c'est-à-dire un mouvement de subordination du milieu libre à la prison : une mise sous contrôle de toute la société, une hypersurveillance.

Florence nous proposait la doctrine abolitionniste et écrivait ceci : *La doctrine abolitionniste insiste sur l'idée que la conséquence de l'appareil répressif pour le délinquant, les victimes et la société ne puisse pas être pire que les conséquences de l'infraction en elle-même ou que les conséquences d'une absence de réaction sociale quant au fait commis. Il s'agit de penser l'incarcération comme un système loose-loose (à l'encontre du fameux win-win) : la prison, tout le monde y perd : le délinquant, la victime et la société. La victime devra subir la pénibilité de la procédure judiciaire, ne sera que très rarement indemnisée et a davantage besoin d'être entendue et écoutée dans sa souffrance plutôt que de renvoyer l'auteur à la violence institutionnelle carcérale. Si l'on présuppose que la fonction de réinsertion de la prison est un leurre, demeure sa mission de protection de la société : protection toute relative car sur le moyen-long terme, la personne détenue sortira de sa geôle, avec peu de chance d'être réconciliée avec elle-même et la société, et toutes les difficultés à retrouver un emploi, un logement, une relation affective, etc. En réalité, il appert que l'idée d'éliminer la criminalité s'avère, de fait, beaucoup plus utopiste que l'abolition de la prison.*

Et, pleine de ces réflexions, je suis tombée sur un article de notre premier orateur, François GEMENNE, article publié en 2015 dans « La Libre Belgique » :

« **Migrants : voici dix raisons d'ouvrir les frontières** » :

1. « **Fermer les frontières ne sert à rien. Le fait migratoire est un fait social.** »

Je me suis dit : maintenir l'institution carcérale ne sert à rien : la criminalité est un fait social auquel il est absurde de vouloir résister, la prison n'a pas fait descendre le taux de criminalité.

2. « Coup d'arrêt au business des passeurs »

Fermer les prisons serait un coup d'arrêt au business des recruteurs pour le *djihad* ? ou un coup d'arrêt au business des entreprises privées qui construisent des prisons à prix exorbitant pour les citoyens ?

3. « Le fantasme de l'invasion. Faire croire que l'ouverture ou la fermeture des frontières permet la maîtrise des flux migratoires est un mensonge électoraliste. »

Faire croire que la construction de nouvelles prisons et l'incarcération massive permet la maîtrise de la criminalité est un mensonge électoraliste.

4. « Faciliter la mobilité. L'ouverture des frontières permettrait à de nombreux migrants de rentrer au pays et de revoir leur famille. »

Fermer les prisons permettrait aux personnes déjà précarisées d'éviter une rupture plus importante des liens sociaux et familiaux.

5. « Effacer les zones d'ombre. Cela ferait disparaître les zones d'ombres de l'illégalité dans lesquelles les migrants se retrouvent de force, et non par choix. Ouvrir les frontières, ce n'est pas supprimer les frontières : c'est simplement permettre la libre circulation, pour mieux accompagner les migrations et s'assurer qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles. »

Fermer la prison c'est fermer une zone de non-droit ; ce n'est pas nier la délinquance mais accompagner les personnes fragilisées vers une réinsertion sociale, un tissage de liens...

6. « Un droit fondamental. La liberté de circulation est un droit fondamental. C'est à la fois une question de liberté fondamentale et une question d'égalité. Aujourd'hui, le destin des uns et des autres reste avant tout déterminé par

l'endroit où ils/elles sont né-e-s. C'est la fermeture des frontières qui crée cette inégalité insupportable, ce privilège du lieu de naissance. »

Les droits fondamentaux des détenus sont bafoués au quotidien, on l'a vu. Les tentatives pour éviter que les conditions de détention ne violent ces droits de base garantis par la convention européenne des droits de l'homme ont échoué. La prison exclut, crée des inégalités.

7. « Progrès social. La migration « illégale », par nature, ne peut plus exister avec des frontières ouvertes : les situations de précarité administrative disparaissent et les conditions de travail s'améliorent et s'harmonisent.»

De même, la fermeture des prisons ferait disparaître ces zones de non droit où les détenus travailleurs ne sont pas rémunérés ni soumis aux lois sociales.

8. « Potentiel économique »

La prison est un gouffre financier. Les détenus coûtent cher à la société pour un résultat négatif.

9. « Cesser la guerre aux migrants »

Cesser la guerre aux pauvres, à l'étranger, au fou...à celui qu'on enferme parce qu'il fait peur. Cesser de croire que l'exclusion pourrait permettre la réinsertion, l'inclusion.

10.« L'humanisme comme valeur politique. Contre le retour des effets désastreux de l'obscurantisme, il s'agit simplement de relancer l'humanisme comme valeur politique. »

Et là, j'ai trouvé les termes de François Gemenne fort bien choisis....

L'obscurantiste prône et défend une attitude de négation du savoir. Il refuse de reconnaître pour vraies des choses démontrées. Il pose des restrictions dans la diffusion de connaissances. Il est contre la propagation de nouvelles théories.

L'obscurantisme nous apparaît partout dans le choix des politiques pénales et dans les discours populistes.

Je remercie Florence de nous avoir toujours poussés plus loin dans nos réflexions, grâce à son Savoir.

Je remercie vivement, au nom de l'OIP et de l'ULB, chacun des intervenants d'avoir eu à cœur de nous partager ses connaissances.

Remplis de ce nouveau Savoir, nous nous sentons plus justes, plus légitimes à résister et lutter contre cet obscurantisme.

Bruxelles – Novembre 2018

Juliette MOREAU